



Maison abandonnee proprietaire decede

Par **perline95**, le **03/07/2011** à **15:59**

Bonjour,

je vous contacte car moi et mon mari avons trouver une maison abandonner nous avons etait ce renseigner au cadastre qui nous ont donner les coordonnee de la proprietaire

j'ai donc envoyer une lettre recommander a cette dame pour lui demander de louer sa maison ,la lettre ma etait retourner par le facteur .

j'ai donc etait faire une enquete chez le voisinage de la maison ou je suis tomber sur un tres bonne ami de la proprietaire de la maison

il ma dit que la dame etait decedee depuis plus de 20 ans et que elle aurai fait don de la maison a l'association du petit frere des pauvre mais qu'un heritier auez fait sont apparition je suis donc retourner au cadastre pour leur expliquer la situation et il mon dit que a leur connaissance aucun don ni aucun heritier se serai manifester et que sa appartient toujours a la dame meme si elle est decede

j'ai donc pris rendez-vous avec le maire de la commune qui ne ma pas donner suite

je suis donc dans l'impasse comment puis-je faire pour pouvoir la louer ?

puis-je rentrer dans la maison y installer le courant et l'eau ?

quelle risque je peut encourir si je m'installe dedans

merci d'avance pour vos reponse

Par **corimaa**, le **03/07/2011** à **16:25**

Peut etre que personne ne s'est jamais occupé de la succession. En plus, si cette dame n'avait pas d'heritier reservataire (enfant, petit enfant) elle pouvait tres bien faire don de cette

maison à cette association sans qu'un heritier ne puisse s'y opposer

Si vous vous appropriez cette maison qui n'est pas à vous, vous serez considéré comme des squatters et les heritiers pourront vous en faire partir

Par **mimi493**, le **03/07/2011** à **16:32**

[citation]puis-je rentrer dans la maison y installer le courant et l'eau ? [/citation] puis-je entrer chez vous et m'y installer ? La réponse ne vous semble-t-elle pas évidente ?

Je ne vois en quoi le cadastre pourrait être au courant des conflits dans une succession, la seule chose qu'ils peuvent apporter c'est l'information que la succession n'est pas faite.

Par **perline95**, le **04/07/2011** à **18:15**

donc je suis un peu bloquer a qui dois-je m'adresser alors ?
l'association ?

Par **mimi493**, le **04/07/2011** à **18:19**

oui, pourquoi pas

Par **perline95**, le **04/07/2011** à **21:04**

ok merci pour vos reponse je vous tien au courant des que j'ai des nouvelles

Par **sammmy**, le **18/07/2011** à **00:31**

je suis stagiaire au cadastre donne moi l'adresse de la maison comme ça je savoir le numero de propriété

Par **perline95**, le **18/07/2011** à **01:36**

c'est le 29 rue de verdun a bessancourt dans le 95